1 – « Les arbitres ne doivent pas se perdre dans les petits détails : ce sont les points importants qui exigent leur attention : cela les met à l'abri de toute critique. »

Cette phrase est extraite :

Des statuts de la FFTA

Du Code Moral de l'arbitre et du jeune arbitre

Du règlement de la Commission Nationale des Arbitres

2 – Les arbitres prêtent un serment :

Les arbitres adultes prêtent un serment différent des jeunes arbitres

Tous les arbitres prêtent le même serment

Les jeunes arbitres prêtent un serment spécial pour la période où ils sont Jeunes arbitres

3 – Les membres de la Commission Nationale des arbitres sont nommés par :

Le Comité Directeur de la FFTA, sur proposition du Président de la CNA

Le Président de la CNA

Sont élus par les Présidents des Commissions Régionales d'arbitrage (PCRA)

4 – Le Président de la CNA:

Est obligatoirement un Arbitre International

Est Elu par les membres de la Commission Nationale des Arbitres (CNA)

Est obligatoirement un Elu du Comité Directeur de la FFTA

5 – En cas de différend ou de problème au sein du corps arbitral, le problème peut être soumis

Au Président de la FFTA

Au Président de la CNA

Au Conseil Fédéral d'Arbitrage

6 – Les jeunes arbitres peuvent commencer leur formation

à partir de 13 ans

à partir de 14 ans

à partir de 15 ans

7 – Lorsque vous aurez été admis à l'examen de Jeune Arbitre, et que vous aurez prêté serment, vous pourrez :

Arbitrer un championnat régional

Arbitrer des concours qualificatifs jusqu'au niveau départemental

Etre responsable d'un concours qualificatif jusqu'au niveau départemental

8 – Dans votre formation de jeune arbitre :

Vous pouvez ne passer que l'examen « tronc commun »

Vous devez choisir au moins UNE OPTION et effectuer des arbitrages dans cette option

Vous pouvez être dispensé des arbitrages sur le terrain si vous avez eu plus de 16 à l'examen.

9 – Lorsque vous serez « jeune arbitre » et que vous aurez prêté serment, une de ces actions vous sera interdite :

Etre responsable d'un concours sélectif

Juger la valeur d'une flèche

Intervenir sur un problème de sécurité

10– Lorsque vous aurez été admis à l'examen de Jeune Arbitre, que vous aurez prêté serment et que vous atteindrez l'âge de 18 ans

Vous deviendrez automatiquement arbitre Fédéral toutes options

Vous deviendrez arbitre fédéral dans votre option, sur avis favorable d'une commission

Vous devrez repasser les examens des arbitres Fédéraux adultes

11 – Lorsque vous serez devenu arbitre fédéral :

Vous pourrez arbitrer à vie sans restriction

Vous pourrez être nommé arbitre International sur décision de la FFTA

Vous devrez suivre des formations continues pour maintenir la validité de votre diplôme.

12 – Un arbitre formateur est :

Un arbitre ancien et expérimenté qui a accepté de mener des formations

Un arbitre expérimenté désigné par le PCRA

Un arbitre expérimenté qui a suivi une formation supplémentaire spécifique.

13 – L'invitation ou mandat doit obligatoirement comporter :

l'heure du début des tirs

le nom des arbitres

le menu du repas et son prix

14- Vous êtes arbitre dans une compétition sélective (autre que les parcours) comportant plusieurs départs :

Vous n'avez pas le droit de tirer

Vous pouvez tirer sur un départ, sans participer à l'arbitrage de ce départ et à la condition que le nombre d'arbitres reste suffisant.

Vous pouvez tirer sur un départ, tout en continuant à arbitrer

15 – Vous êtes arbitre dans une compétition sélective de parcours comportant plusieurs départs :

Vous pouvez tirer sur un départ, sans participer à l'arbitrage de ce départ et à la condition que le nombre d'arbitres reste suffisant.

Si cela ne gène pas l'arbitrage, vous pouvez tirer sur n'importe quel départ

Si cela ne gène pas l'arbitrage, ET que vous n'avez pas participé à l'organisation, vous pouvez tirer au premier départ

16 – Vous êtes Jeune arbitre, vous avez prêté serment, dans une compétition sélective, vous avez jugé un cordon et refusé le point à un tireur qui conteste votre décision.

Vous lui répondez qu'il peut déposer une réclamation.

Vous appelez un arbitre adulte pour un double jugement.

Vous lui rappelez, avec calme, que vous êtes assermenté et que votre jugement a la même valeur que celui d'un arbitre adulte.

17 – Après avoir prêté serment d'arbitre, vous tirez dans une compétition, sur un point litigieux un archer de votre cible vous dit « puisque tu es arbitre juge le cordon »

Vous jugez le cordon « à l'œil »

Vous appelez un arbitre de la compétition

Vous sortez votre loupe et vous jugez le cordon

18- Vous êtes arbitre dans une compétition, vous n'avez pas à faire l'une de ces taches, laquelle?

Veiller au nombre de flèches tirées par archer

Gérer les incidents de tir

Veiller à ce que les compétiteurs boivent régulièrement

19 – Le Directeur des tirs (FITA et Salle)

Doit être un arbitre Fédéral (ou assistant)

Doit être un membre de l'équipe d'organisation

Est désigné par le Président du Comité Départemental

20 – Lors du contrôle du matériel, l'arbitre :

Se fait présenter l'arc et son matériel par l'archer

A le droit de prendre en main l'arc de l'archer

Pèse lui même l'arc avec le peson

21 - Sur une même cible il ne doit pas y avoir plus de :

1 tireur du même club

2 tireurs du même club

3 tireurs du même club

22 – Dans une compétition, un jeune archer benjamin, est le seul à tirer à sa distance, et est donc seul sur sa cible

Il ne peut pas tirer

Il compte ses points tout seul

L'organisateur doit désigner un marqueur pour tenir la contremarque

23 – Le responsable du greffe vient vous indiquer qu'un archer se présente sans sa licence, qu'il est inscrit sur le fichier informatique ressource de la FFTA, et qu'il présente une pièce d'identité à son nom :

Vous lui refusez l'accès à la compétition

Vous vérifiez qu'il est indiqué sur le fichier et l'autorisez à tirer.

Comme vous le connaissez bien, vous le laissez tirer sans contrôle

24 – Après être passé au greffe d'un tir sélectif en salle et que sa position sur sa cible lui a été attribuée, un archer vient vous voir pour changer de position (il préfère tirer en C plutôt qu'en A)

Vous lui refusez le changement

Vous lui indiquez de voir avec le greffe

Vous lui indiquez que c'est possible s'il s'arrange avec les archers de sa cible, mais en gardant sa feuille de marque

25 – Un archer est inscrit sur un concours sur plusieurs départs, il veut tirer avec des arcs différents (un arc à poulie et un arc classique)

Il peut tirer un départ avec chaque arc.

Il peut tirer sur chaque départ avec un arc en A-B, l'autre arc en C-D

Il ne peut tirer qu'avec le même arc sur tous les départs

26 – Dans un concours un archer a tiré sur plusieurs départs, il ne veut conserver que son dernier score qui est le meilleur et que les autres ne figurent pas sur le classement

Il a le droit

Seul son premier score compte pour le classement du concours

Seul son premier score sera pris en compte pour le classement national

27 – Lors d'une compétition « dominicale », le père d'un jeune compétiteur veut être derrière son fils pour le « coacher »

Il n'a pas le droit

Il peut s'il possède une licence FFTA

Il peut s'il possède une licence FFTA et qu'il est au moins Entraineur 1

28 – Le Jury d'appel est obligatoire :

Dans toutes les compétitions officielles inscrites au calendrier fédéral.

Uniquement lors des compétitions nationales ou internationales

Dans toutes les compétitions à partir des Championnats Départementaux.

29 – Les membres du jury d'appel, dans une compétition sélective simple

Doivent être les mêmes sur tous les départs

Peuvent être n'importe quelle personne présente

Doivent posséder une licence FFTA en cours de validité

30 – Un archer handicapé est inscrit dans une compétition :

Il a le droit de tirer avec l'assistance dont il a besoin

Il n'a pas le droit de tirer dans une compétition FFTA

Il a le droit de tirer et sera classé dans un classement spécial

31 – Dans une compétition sélective FITA, un archer en catégorie POUSSIN est inscrit. Lors de l'inspection du matériel, vous devez vérifier :

La taille de son arc

La puissance marquée sur ses branches

Vous ne le laissez pas tirer, car les POUSSINS ne peuvent pas tirer en FITA

32 – Dans une compétition en extérieur, un archer fume derrière le pas de tir en attendant son tour :

Il a le droit

Il a le droit si c'est une « cigarette électronique »

Vous lui demandez d'arrêter, car il est interdit de fumer sur le site d'une compétition

33 - En cas de panne des feux, le temps est indiqué aux archers par des panneaux manipulés manuellement ; ces panneaux sont :

Rayés Jaune et Noir sur une face, et jaune sur l'autre face

Jaune sur une face et vert sur l'autre face

Jaune sur une face et noir sur l'autre face

34 - Pendant un concours sur cible anglaise, une flèche touche une autre flèche située dans le 10 et se plante dans le 5, elle compte :

10 points

5 points

0 point

35 - Pendant un concours sur cible anglaise, une flèche emboutit une autre flèche située dans le 10, et y reste fixée, elle compte :

10 points

0 point

Elle doit être tirée à nouveau

36 - Pendant un concours sur cible anglaise, une flèche emboutit une autre flèche située dans le 10, et se plante « en paille » et y reste, elle compte :

10 points

0 point

Elle doit être tirée à nouveau

37 - Pendant un concours sur cible anglaise, une flèche emboutit une autre flèche située dans le 10, et tombe par terre, elle compte :

10 points

0 point

Elle doit être tirée à nouveau

38 - Pendant un tir sur cible anglaise où plusieurs archers tirent sur la même cible, une flèche touche la cible et tombe par terre (fait un refus), les archers doivent :

Continuer à tirer

Arrêter de tirer et appeler un arbitre

L'archer à qui appartient la flèche arrête de tirer, l'autre archer pouvant continuer à tirer

39 – Un archer lâche sa flèche juste avant que le signal sonore de fin de tir ne retentisse :

La flèche compte, si elle arrive en cible avant la fin du signal sonore

La flèche ne compte pas car elle était « en vol » lorsque le signal a retenti

La flèche compte normalement

40– Sur une cible, vous remarquez que les archers marqueurs modifient la valeur d'une flèche qui est encore en cible :

Ils n'ont pas le droit, la flèche ayant été marquée sur la feuille de marque

Ils ont le droit, mais tous les archers de la cible doivent signer la modification

Vous intervenez pour vérifier la valeur de la flèche et vous corrigez la feuille de marque

41 – Sur une cible, alors que les flèches ont été retirées, les archers vous appellent pour modifier la valeur d'une flèche qui a été marquée 9 sur la marque ET sur la contremarque. Les archers sont tous d'accord pour dire que c'était un 10 :

Vous modifiez les feuilles de marque et notez le 10

Vous dites aux archers de modifier et de signer les feuilles puisqu'ils sont d'accord

Vous refusez toute modification, car les flèches ne sont plus en cible.

42 – A la fin d'une compétition, un archer veut faire valider un nouveau record de France. Le greffe refuse de lui donner l'original de sa feuille de marque car il veut la conserver pour justifier le classement :

Le greffe a raison

Le greffe a tort car l'arbitre doit joindre l'original à la demande d'homologation

Vous demandez au greffe une photocopie de la feuille de marque

43 – L'arbitre responsable doit adresser la demande d'homologation d'un record de France à la FFTA

Le jour même par courrier électronique

Par courrier, dans les 8 jours de la compétition

Par courrier, dans les 48 heures de la compétition

44 – Pour arbitrer dans un discipline de parcours (Nature, 3D, Tir en Campagne), un arbitre:

Peut arbitrer sans condition particulière

Doit avoir un certificat d'aptitude à une activité physique soutenue en pleine nature

Peut arbitrer dans une tenue autre que la tenue officielle

45 - Le greffe, à la fin de la compétition s'aperçoit que les totaux indiqués sur la feuille de marque et sur la contremarque sont différents :

Les responsables appellent les marqueurs pour recompter

Les membres du greffe doivent recompter

Le greffe prend le total le plus petit

46 – En tir par équipe, sur le podium, les membres de l'équipe doivent être habillés

Comme ils le veulent

Tous dans la même tenue d'équipe

Comme ils le veulent, si le capitaine est en tenue d'équipe

47– Pour inscrire une compétions au calendrier national, un club doit avoir au moins :

Un Jeune Arbitre ou un arbitre fédéral

Un arbitre assistant

Un arbitre fédéral ayant l'option de la discipline du concours à inscrire

48– A la fin d'un FITA, un jeune archer Minime a réalisé un score de 490 points, il peut demander :

Un badge vert

Un badge blanc

Il n'a pas droit à un badge, car il n'a pas tiré à 70 M

49– En FITA, pour les archers de Cadet à Super-Vétéran, pour l'obtention des badges :

Les scores à réaliser sont les mêmes en arc classique et en arc à poulies

Les scores à réaliser sont différents en arc classique et en arc à poulies

Les scores réalisés à l'entrainement sont valables, si un arbitre était présent.

50- Les plumes de progression :

Se tirent en 6 volées de 3 flèches

Se tirent en 3 volées de 6 flèches

L'une ou l'autre possibilité ci-dessus au choix de l'entraineur